

Concours et examens



Filière animation

CONCOURS D'ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE - SESSION 2023

Le concours d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe session 2023 a été organisé par le Service Interrégional des Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour les collectivités et établissements de Bretagne, de Normandie et des Pays de la Loire.

I - Concours d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe

A – Calendrier

Période d'inscription	Du 7 mars au 12 avril 2023
Période de retrait des dossiers	Du 7 mars au 20 avril 2023
Date limite de retour des dossiers	20 avril 2023
Epreuve(s) écrite(s) d'admissibilité	21 septembre 2023
Réunion de jury d'admissibilité	9 novembre 2023
Epreuve(s) orale(s) d'admission	Du 28 novembre au 30 novembre 2023 et du 5 au 6 décembre 2023
Réunion de jury d'admission	6 décembre 2023

B – Inscriptions

Le concours externe est un concours sur titres avec épreuves ouvert, pour 50 % au moins des postes à pourvoir, aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 5 (anciennement III) délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007.196 du 13 février 2007, modifié.

Le concours interne est un concours sur épreuves, ouvert pour au plus 30 % des postes à pourvoir, aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris de la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un État membre de la communauté européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'espace économique européen autre que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces États une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emplois considérés.

Le troisième concours est ouvert, pour 20 % au plus des postes mis au concours, aux candidats justifiant de l'exercice pendant quatre ans au moins :

- soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles privées, quelle qu'en soit la nature ;
- soit d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ;
- soit d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association, y compris bénévole ;

ATTENTION, ces activités ne peuvent pas être cumulées.

Précisions : la durée de contrat d'apprentissage et celle des contrats de professionnalisation sont prises en compte dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au 3ème concours.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats bénéficiant d'une décharge d'activité de services ou mis à disposition d'une organisation syndicale soient prises en compte pour l'accès à ces concours.

316 candidats ont effectué une préinscription sur internet.

Sur les **277 candidats** qui ont validé leur inscription :

- 19 candidats ont été admis à concourir sous réserve de présenter un justificatif manquant à l'instruction de leur dossier et aucun ne s'est présenté aux épreuves écrites.
- 16 candidats externes ont été renvoyés vers la commission RED/REP du CNFPT ; parmi eux, 4 candidats ont obtenu une décision favorable et se sont présentés aux épreuves, et 2 candidats ont obtenu une décision défavorable.
- 36 candidats ont souhaité annuler leur inscription.
- 17 candidats n'ont pas été admis à concourir pour les raisons suivantes :
 - 2 candidats du concours externe ont obtenu une décision défavorable de la commission RED/REP du CNFPT,
 - 12 candidats du concours externe ne remplissaient pas la condition de niveau de diplôme ou de lien avec le domaine du cadre d'emplois des animateurs territoriaux (diplôme trop éloigné ou aucune expérience professionnelle permettant de saisir la commission du CNFPT)
 - 3 candidats des concours interne et troisième concours ne remplissaient pas la condition d'ancienneté requise

Au total, **224 candidats ont été admis à concourir** et convoqués aux épreuves écrites.

C - Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 44, répartis de la manière suivante, selon les différentes voies de concours :

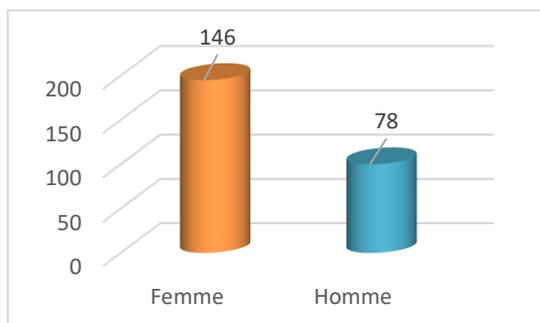
Voie de concours	Nombre de postes
Concours externe	23
Concours interne	13
Troisième concours	8
TOTAL	44

II – Candidats

A - Origine géographique

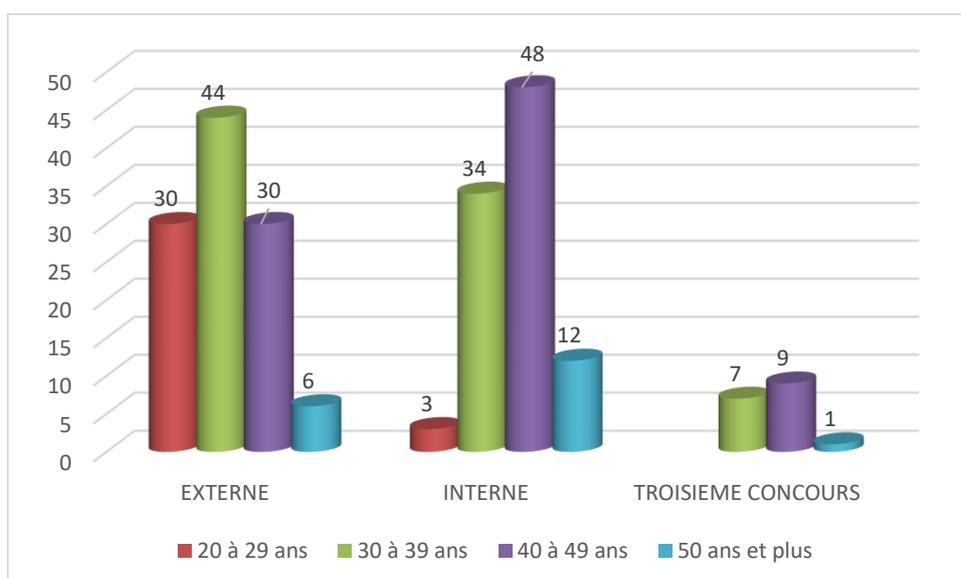
REGION D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR	
	Effectifs	Total
Bretagne	104	Soit 88% des convoqués domiciliés dans le Grand Ouest
Pays de la Loire	62	
Normandie	30	
Hors Grand Ouest	28	Soit 12% des convoqués domiciliés hors Grand Ouest

B - Répartition hommes-femmes



Le nombre d'hommes admis à concourir est de 78 soit **35%** des convoqués et le nombre de femmes est de 146 soit **65%** des candidats convoqués.

C - Tranches d'âges



III – Epreuves écrites d’admissibilité

A – Déroulement

Les deux épreuves écrites d’admissibilité se sont déroulées le jeudi 21 septembre 2023 à la salle des examens du Campus scientifique de Beaulieu à Rennes (35).

Sur 224 candidats convoqués, **157 candidats étaient présents aux épreuves écrites** (soit un taux d’absentéisme moyen de 30%), répartis comme suit selon les différentes voies de concours :

	Candidats admis à concourir	Candidats présents	Taux d’absentéisme
Concours externe	110	77	30%
Concours interne	97	66	32%
Troisième concours	17	14	18%
TOTAL	224	157	30%

B - Nature des épreuves et analyse des résultats

La période de correction s’est déroulée de façon dématérialisée, du 22 septembre au 20 octobre 2023, depuis des espaces intervenants sécurisés propres à chaque correcteur.

Conformément à la réglementation, chaque copie, rendue anonyme au moment du scan des copies, a fait l’objet d’une double correction. Au total, 10 intervenants ont participé à la correction des copies des différentes épreuves.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l’une des épreuves d’admissibilité entraîne l’élimination du candidat.

1 – Epreuve de rédaction d’un rapport avec propositions opérationnelles

Sujet de l’épreuve (commun aux trois voies de concours)

Vous êtes animateur territorial principal de 2ème classe, au sein de la direction de l’éducation de la ville d’Animville (150 000 habitants).

La ville comprend 30 groupes scolaires avec chacun un accueil périscolaire municipal et 20 accueils de loisirs extrascolaires. Un institut médico-éducatif et un centre de loisir associatif spécialisé dans l’accueil d’enfants en situation de handicap complètent l’offre du territoire.

La commune est confrontée à l’augmentation du nombre de demandes de prises en charge spécifiques, pour les enfants en situation de handicap, sur les temps périscolaires et extrascolaires

Dans un premier temps, la directrice de l’éducation vous demande, en tant que référent de l’animation, de rédiger à son attention, exclusivement à l’aide des documents joints, un rapport sur l’accessibilité des enfants durant tous les temps de l’enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire). **10 points**

Dans un second temps, elle vous demande d’établir un ensemble de propositions opérationnelles permettant à la commune d’améliorer la qualité de l’accueil des enfants en situation de handicap **10 points**

Résultats de cette épreuve

Voies de concours	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
Externe	77	9.50	15.50	3.00	4
Interne	66	7.54	15.50	2.50	8
Troisième concours	14	7.48	12.00	5.25	0
TOTAL	157	8.49	-	-	-

Toutes voies confondues :

106 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 67 % des candidats présents.

12 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 8% des candidats présents.

6 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 14 /20, soit 4% des candidats présents

Observations générales des correcteurs

➤ Sujet

Le sujet était intéressant, au cœur de l'actualité et des préoccupations des collectivités quant à la diversité des publics accueillis. Le choix du thème était juste, au regard des attendus du cadre d'emplois, la commande claire, et en posait pas de difficulté particulière.

Les documents du dossier étaient pertinents et accessibles. Ils permettaient aux candidats d'étayer leur propos, tant sur les aspects techniques que méthodologiques.

➤ Niveau des candidats

Externe : Niveau global moyen à faible au regard des attendus du grade (B+), très hétérogène également. Malgré une apparente préparation (dans l'ensemble) et un formalisme globalement respecté, le sujet a été survolé et le contexte de la collectivité précisé dans la commande, n'a pas toujours été repris.

Les candidats ont très majoritairement manqué de vision stratégique et politique.

Déséquilibres souvent constatés entre les parties.

Interne : Niveau assez faible et éloigné des attendus pour une majorité.

Très peu de candidats sont parvenus à traiter le sujet dans sa globalité et à tenir compte des enjeux dans les propositions opérationnelles.

Beaucoup de copies sont restées inachevées, avec une méthodologie non respectée et une exploitation insuffisante du dossier, pourtant riche d'exemples et d'informations sur les plans juridique et législatif.

Enfin, rares sont les candidats à avoir présenté une méthodologie de projet, qui permet de donner un cadre à l'action.

Troisième concours : Niveau faible qui interroge les correcteurs quant à la préparation et la motivation des candidats inscrits dans cette voie de concours.

Forme et fond non maîtrisés.

A l'issue de leur correction, les correcteurs ont transmis un bilan des forces et des faiblesses identifiées dans les copies ainsi qu'une série de conseils à l'attention des candidats, retranscrits dans ci-après.

FORCES	FAIBLESSES - ECUEILS MAJEURS
<ul style="list-style-type: none"> - maîtrise de la réalité des collectivités et de la dimension politique - appui sur les éléments du dossier et valorisation des connaissances et/ou de l'expérience professionnelle - propositions opérationnelles structurées, avec une méthodologie cohérente et appropriée - contextualisation, problématisation, prise en compte des enjeux - méthodologie du rapport acquise 	<ul style="list-style-type: none"> - connaissances insuffisantes du monde territorial, du rôle des élus (externe) - sous-exploitation du dossier - manque de préparation (3e concours particulièrement) - appropriation insuffisante du sujet (contexte, globalité, enjeux, posture) - omissions importantes : cadre juridique et réglementaire incomplet, évocation des partenaires et dispositifs rarement exhaustive - expériences professionnelles peu valorisées (interne) - propositions opérationnelles négligées, parcellaires, imprécises - méthode d'action peu développée (gouvernance, pilotage, plan d'actions, financements, communication, relation aux usagers, communication...) - maîtrise insuffisante de l'orthographe, de la grammaire et de la syntaxe

➤ Conseils aux candidats :

- se préparer à l'épreuve : se documenter, comprendre les attendus (forme et fond), s'entraîner (lecture rapide, analyse et synthèse du dossier, gestion du temps, lecture de bonnes copies, d'annales, de corrigés, etc.)
- s'imprégner de la réalité des collectivités territoriales : politique, organisation, rôle de l'élu
- assurer une veille sur l'actualité du secteur professionnel et de l'environnement territorial plus généralement
- lors de la lecture et de l'analyse des documents, se concentrer sur les documents « pivots » du dossier pour gagner en efficacité
- associer les propositions formulées à une méthodologie de projet, la décliner dans le contexte et l'organisation de la collectivité exposée dans la commande
- savoir se positionner par rapport aux différents acteurs (élus, partenaires, usagers, équipes)
- illustrer son propos à l'aide d'exemples pertinents issus du dossier
- assurer une vigilance orthographique, grammaticale et syntaxique

2 – Epreuve de réponses à des questions

Sujet de l'épreuve (commun aux concours interne et troisième concours)

Question n°1 : 6 points

Quels outils mobiliser pour lutter contre le harcèlement et le cyberharcèlement chez les enfants et les jeunes ?

Question n°2 : 4 points

Quel est le rôle de structures enfance-jeunesse dans la promotion de la mixité sociale ?

Question n°3 : 4 points

Les accueils collectifs de mineurs favorisent-ils l'apprentissage ou la découverte ?

Question n°4 : 2 points

Citez les partenaires institutionnels favorisant la création d'un accueil collectif de mineurs.

Question n°5 : 2 points

Dans quels cas des repas de substitution peuvent être proposés en restauration collective ?

Question n°6 : 2 points

Comment aménager l'espace pédagogique pour favoriser l'autonomie de l'enfant ?

Citez deux exemples d'aménagements et expliquez.

Résultats de cette épreuve

Voies de concours	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
Interne	66	9.77	15.00	5.00	0
Troisième concours	14	10.21	17.00	7.25	0
TOTAL	80	9.84	-	-	-

44 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 55 % des candidats présents.

Aucun candidat a obtenu une note éliminatoire à cette épreuve.

5 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 14 / 20, soit 6 % des candidats présents.

Observations générales des correcteurs

➤ Sujet

Le sujet était en lien avec les attendus de l'épreuve et l'actualité territoriale (1, 2 et 5). Parmi les questions proposées, trois d'entre elles (3, 4 et 6) relevaient de concepts de base devant être maîtrisés par un animateur territorial en Accueil Collectif de Mineurs (ACM).

Certaines donnaient également la possibilité aux candidats de valoriser leurs connaissances, issues de leur pratique professionnelle.

Les libellés étaient clairs et le barème des questions permettait aux candidats d'évaluer le développement des réponses attendu.

➤ Niveau des candidats

Interne : niveau très hétérogène ; globalement en-deçà des exigences attendues pour ce concours de catégorie B+ au regard de l'expérience acquise par les candidats dans cette voie de concours.

Certaines copies démontrent une absence de préparation et d'information préalables, traduisant un défaut de motivation et de compétences/capacités chez ces candidats.

3e concours : peu de réponses réellement satisfaisantes : beaucoup de réponses parcellaires, des notions floues et peu maîtrisées (mixité sociale, organisation des services de l'Etat et de la répartition des missions au niveau départemental et régional, etc.)

FORCES	FAIBLESSES - ECUEILS MAJEURS
<ul style="list-style-type: none">- réponses complètes traduisant de bonnes connaissances et une vision globale des enjeux actuels- réponses structurées, argumentées et illustrées- bon niveau de rédactionnel- présentation soignée <i>Copies minoritaires</i>	<ul style="list-style-type: none">- peu de candidats au profil « complet »- des réponses insuffisamment développées, parcellaires- un traitement des questions souvent superficiel, sans prise de hauteur- des maladroites et des hors sujets (dernière question notamment)- manque de vocabulaire spécifique et de certains sigles

➤ Conseils aux candidats :

- cerner les attendus de l'épreuve en prenant appui sur la documentation disponible (brochure du concours, notes de cadrage des épreuves, rapports de jury des sessions passées, etc.)
- développer et structurer les questions dont le barème est plus élevé
- suivre l'actualité, cultiver sa culture professionnelle
- maîtriser l'environnement professionnel, le vocabulaire spécifique, les sigles
- soigner la présentation et la structuration du propos
- vigilance orthographique et syntaxique
- se relire

D - Candidats admissibles

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité, le jury fixe les seuils d'admissibilité comme suit :

	CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE		TROISIEME CONCOURS	
Nombre de présents	77		46		14	
Nombre de postes	23		13		8	
Meilleure moyenne / 20	14.00/20		14.00/20		14.00/20	
Nombre de candidats avec une moyenne >= 10	38		16		2	
Décision du jury	Seuil	Nb admissibles	Seuil	Nb admissibles	Seuil	Nb admissibles
	9.5/20	46	9.5/20	20	9.5/20	5

Soit 71 candidats admissibles

IV - Epreuves orales d'admission

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées sur 5 jours au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine à Thorigné-Fouillard (les 28, 29, 30 novembre, 5 et 6 décembre 2023).

A - Déroulement

Sur les 71 convoqués, 2 candidats ne se sont pas présentés, soit un taux d'absentéisme de 3%.

	Candidats admissibles	Candidats présents	Taux d'absentéisme
Concours externe	46	45	2.2%
Concours interne	20	19	5%
Troisième concours	5	5	0%
TOTAL	71	69	3 %

B – Nature des épreuves et analyse des résultats

Le libellé réglementaire de l'épreuve d'entretien est le suivant (par voie de concours) :

EPREUVES D'ADMISSION		
CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
<p>Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel et permettant au jury d'apprécier ses connaissances en matière d'animation sociale, socio-éducative ou culturelle, sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et son aptitude à l'encadrement.</p> <p><i>Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ;</i> <i>coef. 1</i></p>	<p>Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et son aptitude à l'encadrement.</p> <p><i>Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ;</i> <i>coef. 1</i></p>	<p>Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et son aptitude à l'encadrement</p> <p><i>Durée 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ;</i> <i>coef. 1</i></p>

Résultats de cette épreuve

	Nb de candidats interrogés	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
Externe	45	12.52	19.00	5.00	0
Interne	19	13.66	18.00	7.00	0
Troisième concours	5	13.80	18.00	8.00	0
TOTAL	69	12.92	-	-	-

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale entraîne l'élimination du candidat. Aucun candidat a obtenu une note éliminatoire à cette épreuve

14 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 20 % des candidats présents.

26 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 14 / 20, soit 38 % des candidats présents.

Observations du jury sur l'épreuve orale d'admission

➤ Niveau général des candidats

Le niveau a été jugé globalement satisfaisant, en témoigne un nombre important de bonnes à très bonnes prestations (38 % des notes \geq à 14/20). Il était relativement homogène pour le concours interne et le troisième concours, plus disparate en revanche pour le concours externe. Les membres du jury ont également souligné la présence de profils variés parmi les candidats inscrits au troisième concours.

Les jurys ont observé une préparation sérieuse et affirmée chez une majorité de candidats, tant sur l'exercice que sur la prise en compte des attendus de l'épreuve. A l'inverse, quelques entretiens traduisaient une impréparation ainsi qu'une absence de consultation du cadrage réglementaire de l'épreuve (attendus, critères d'évaluation, positionnement, connaissance de l'environnement territorial, etc.)

Les membres du jury ont toutefois souligné une culture territoriale fragile dans l'ensemble, des difficultés à prendre de la hauteur, à démontrer des capacités d'évolution vers de nouvelles missions (autres que celles exercées) ainsi qu'une réelle aptitude à l'encadrement.

A l'issue de ces journées d'entretien, les membres du jury font état de forces et de faiblesses des prestations, réparties selon les 3 « items » de l'épreuve que constituent l'exposé, l'échange avec le jury et la motivation, la posture professionnelle et le potentiel du candidat.

	FORCES	FAIBLESSES - ÉCUEILS MAJEURS
EXPOSE	<ul style="list-style-type: none"> - exposés préparés et équilibrés - structuration en 3 parties pertinentes et éclairantes (formation et expériences professionnelles / compétences / motivation projet professionnelle) - clarté du propos - valorisation des expériences et/ou de la formation acquises - bonne gestion du temps - motivation explicitée 	<ul style="list-style-type: none"> - récitation, manque de spontanéité, de naturel - exposés parfois stéréotypés - exposés parfois trop descriptifs, effet « catalogue » - compétences acquises insuffisamment mises en valeur - perspectives et motivation insuffisamment développées
ECHANGES AVEC LE JURY	<ul style="list-style-type: none"> - capacités à l'encadrement éprouvées lors des mises en situation - capacités à se projeter sur des missions de conseil aux élus - clarté, précision, argumentation, maîtrise du propos - réponses nuancées et mesurées - bonne gestion du temps dans les réponses, sans précipitation (temps de réflexion), ni trop longues pour autant - investissement métier manifeste - connaissance avérée de l'environnement professionnel - appui sur ses connaissances et/ou expérience dans les réponses apportée, illustration par des exemples concrets 	<ul style="list-style-type: none"> - lacunes dans la connaissance de l'environnement territorial (élections, types de collectivités et leurs compétences, ...) - réponses parfois trop longues, qui manquent de synthèse - a contrario, des réponses parfois trop rapides qui auraient mérité un temps de réflexion préalable - manque de précision lexicale, maladresses de formulation - réponses parfois confuses, hésitantes ou superficielles - manque de hauteur de la part de candidats trop centrés sur leur collectivité et le poste occupé
MOTIVATION, POSTURE PROFESSIONNELLE, POTENTIEL	<ul style="list-style-type: none"> - motivation clairement confirmée et ambitions certaines <p>Pour la majorité des prestations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - concentration et écoute active des membres du jury tout au long de l'entretien - bonne gestion du stress - posture adaptée 	<ul style="list-style-type: none"> - ouverture d'esprit à parfaire - manque de curiosité <p>Pour quelques prestations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - posture inadaptée, non professionnelle se traduisant par : une attitude trop familière / des commentaires sur les questions / des signes d'agacement vis-à-vis des questions etc. - gestion du stress parfois difficile voire déstabilisation

➤ Conseils aux candidats :

- prendre connaissance de la note de cadrage de l'épreuve et des rapports de jury des précédentes sessions, préparer son entretien
- réviser les connaissances métiers : revoir les notions acquises dans le cadre de la préparation à l'écrit. Attention à la précision du lexique
- prendre de la hauteur et s'extraire de son contexte professionnel propre pour mettre les questionnements dans une perspective plus globale
- parfaire sa culture territoriale, ses connaissances et compétences en matière d'encadrement d'équipe ainsi que le conseil aux élus afin de convaincre le jury quant au potentiel et aux capacités à assurer les missions dévolues au grade
- se préparer à des mises en situation managériales concrètes
- s'intéresser à sa collectivité dans sa globalité (autres services, les fonctions support, montant du budget global)
- s'informer des grands enjeux, suivre l'actualité liée aux missions des animateurs territoriaux notamment
- posture : ne pas être attendre l'acquiescement ou des commentaires du jury vis-à-vis des réponses apportées

C - Candidats admis

44 candidats ont été admis à ce concours.

Le jury, après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission, à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats, et étudié les possibilités de transfert de postes, a décidé de retenir les seuils d'admission suivants :

	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
Nombre de présents	45		19		5	
Nombre de postes	23		13		8	
Meilleure moyenne / 20	17.00/20		15.33/20		15.33/20	
Nombre de candidats ayant une moyenne égale ou > à 10 sur 20	37		18		4	
Décision du jury	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis
	11.25/20	25	10.67/20	15	10.75/20	4

Soit 44 candidats admis

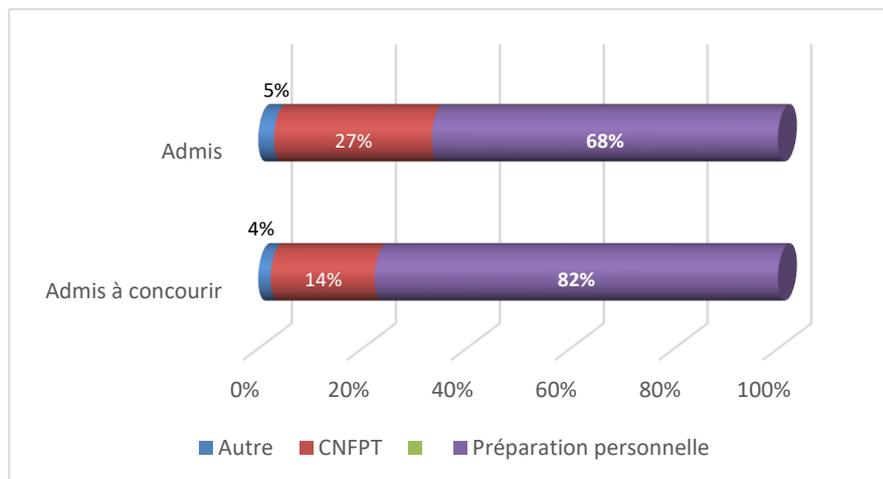
D – Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

Les candidats admis ont déclaré détenir un diplôme pour

- 21 % de niveau 7 (bac + 5),
- 34 % de niveau 6 (bac + 3 à bac + 4),
- 25 % de niveau 5 (bac + 2),
- 20 % de niveau 4 (bac),

En ce qui concerne la préparation à ce concours, parmi les 44 candidats admis :

- 30 ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves : 68 %,
- 12 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNFPT : 27 %,
- 2 ont déclaré avoir suivi une autre formation aux épreuves : 5%



V - Analyse et conclusion

Si le niveau des candidats à l'écrit était globalement en-deçà des attendus pour ce niveau de concours (B+), les membres du jury dressent un bilan positif de l'épreuve orale, satisfaits des entretiens menés avec des candidats majoritairement motivés et préparés, qui ont su montrer de réelles capacités à exercer les missions d'un animateur principal de 2^e classe.

Sur demande du Service Interrégional des Concours, correcteurs et jurys de ce concours ont fait part de leur retour d'expérience et dressé une liste de conseils aux candidats pour chaque épreuve, retranscrits dans ce rapport, à destination des candidats ajournés de cette session, mais aussi des futurs candidats à ce concours.

Les membres du jury de cette session félicitent les 44 lauréats de cette session 2023.

Fait à Thorigné-Fouillard, le 8 mars 2024

La Présidente du jury,
Ghislaine OLLIVAUD-HERVOCHE
1^{ère} adjointe au Maire en charge des
solidarités, de la famille et de l'éducation
Guérande (44)